

MODALITES D'ADHESION DES EPCI AU GIP IREV

2016

Contacter l'IREV

Institut Régional de la Ville (IREV)
Bât. Arboretum, 7^{ème} étage
135 boulevard Paul PAINLEVE
59 000 LILLE

contact@irev.fr

Tél : 03.20.25.10.29

www.irev.fr

Les membres du GIP :



La ville autrement...

C'est quoi le GIP IREV (Institut Régional de la Ville) ?

L'IREV a un statut juridique de GIP : Groupement d'Intérêt Public. Sont membres du groupement les membres fondateurs (Etat, Région), les membres associés (Conseil Général, Caisse des Dépôts, Association Régionale de l'Habitat,...), ainsi que les EPCI qui souhaitent y adhérer.

Par sa fonction de « centre de ressources politique de la ville », le groupement vise à offrir un espace de dialogue et d'échanges d'expériences, permettant d'outiller et d'informer les acteurs, de réfléchir et d'agir ensemble afin de qualifier l'action collective de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire régional.

L'IREV s'inscrit également dans plusieurs réseaux nationaux et régionaux :

- Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville,
- Participation à des groupes de travail nationaux (sur l'ingénierie, sur le volet européen du contrat de ville, sur l'observation...),
- Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI),
- Contribution à des travaux régionaux (forum hybride, études de l'INSEE, séminaires et conférences...).

L'action de l'IREV se traduit chaque année dans un programme d'action en trois volets :

1. Programme socle <i>Gratuit pour tous.</i> <i>Missions fondamentales.</i>	2. Ateliers de qualification. <i>Participation à 2 ateliers au choix inclus dans l'adhésion au GIP des EPCI, tarifés pour les EPCI non-adhérents.</i>	3. Activités ponctuelles rémunérées. <i>A la demande.</i> <i>Dans la mesure du possible (calendrier/moyens humains).</i> <i>En complémentarité de l'offre existante (CNFPT, appui méthodologique Région...).</i>
Site internet, newsletter, centre de documentation... Journées régionales : participation citoyenne, égalité – citoyenneté, volet santé du contrat de ville, volet éducatif du contrat de ville... Animation de réseaux (chefs de projet politique de la ville, ASV...). Participation de l'IREV aux réseaux et travaux nationaux et régionaux.	Propositions 2016 : Le nouveau programme de renouvellement urbain Le numérique, levier d'innovation pour les quartiers Egalité – citoyenneté La participation des habitants. .	Accompagnement renforcé de territoires (visant leur autonomie). Formations (la politique de la ville, la participation des habitants, diagnostic partagé, prévention des discriminations...)

Pourquoi adhérer à l'IREV ?

-  Un EPCI adhérent à l'IREV peut faire participer gratuitement les acteurs de son territoire à 2 cycles de qualification par an (voir 2^{ème} volet du programme d'action ci-contre). Chaque atelier de qualification comprend au moins 4 journées mixant cadrage théorique, apports d'expertise, échanges d'expériences, travaux collectifs. Les ateliers visent la montée en compétences des participants, la transformation des pratiques professionnelles et la facilitation de la coordination locale. (*exemple : formalisation du pilier développement économique du contrat de ville*).
-  Un EPCI adhérent participe aux assemblées générales du GIP IREV (2 à 3 fois par an), lieu de dialogue et de validation du programme d'actions de l'IREV. Le collège des EPCI dispose d'une voix lors des délibérations.
-  Un EPCI adhérent peut tirer profit du réseau régional et national de l'IREV (valorisation des travaux menés, des outils créés, des résultats obtenus par la collectivité...).

Comment adhérer à l'IREV ?

-  Pour bénéficier des droits des adhérents, l'EPCI doit prendre une délibération actant son adhésion au GIP. En attendant la délibération, une lettre d'intention du Président ou Vice-Président à la Politique de la ville de l'intercommunalité permettra aux techniciens de participer aux premières séances de l'atelier de qualification.
-  Tarifs d'adhésion (selon la population totale de l'EPCI)

+ de 5000 habitants	1000€
+ de 50 000 habitants	2500€
+ de 100 000 habitants	5000€
+ de 300 000 habitants	20 000€
-  Nous vous invitons à prendre contact avec Morgane PETIT, Directrice de l'IREV, afin d'avoir plus de précisions.
Tél : 03.20.25.10.29